



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

BUDGET PRIMITIF 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Budget Primitif 2016 est présenté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent. Ainsi dès le stade du Budget Primitif, nous disposons d'une vision globale des crédits totaux ouverts pour l'année 2016.

Par ailleurs, le vote des crédits en section d'investissement portera exclusivement sur les propositions nouvelles au titre de l'année 2016. Néanmoins l'équilibre de cette section doit tenir compte des restes à réaliser, dépenses engagées non mandatées en 2015, qu'il convient de reporter et d'intégrer en 2016.

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif.

Dans un contexte de contractions dramatiques des dotations de l'Etat, ce budget traduit les efforts d'économies jugés nécessaires par la municipalité afin de maintenir l'équilibre financier sans augmentation de la fiscalité locale.

Ce budget induit une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour garantir un niveau d'investissement compatible avec les besoins d'équipements de la commune tout en maintenant l'endettement à un niveau raisonnable.

L'objectif de la commune est avant tout de maintenir la qualité des services publics et les services à la population.

BUDGET PRINCIPAL

1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2016	14 245 774,00	13 753 515,42
+		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2015	0,00	492 258,58
=		=	=
Total section de fonctionnement		14 245 774,00	14 245 774,00

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2016 (y compris le compte 1068)	3 772 589,42	4 014 540,98
+		+	+
Reports	Restes à réaliser 2015	367 744,58	61 545,75
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	64 247,27
=		=	=
Total section d'investissement		4 140 334,00	4 140 334,00

TOTAL

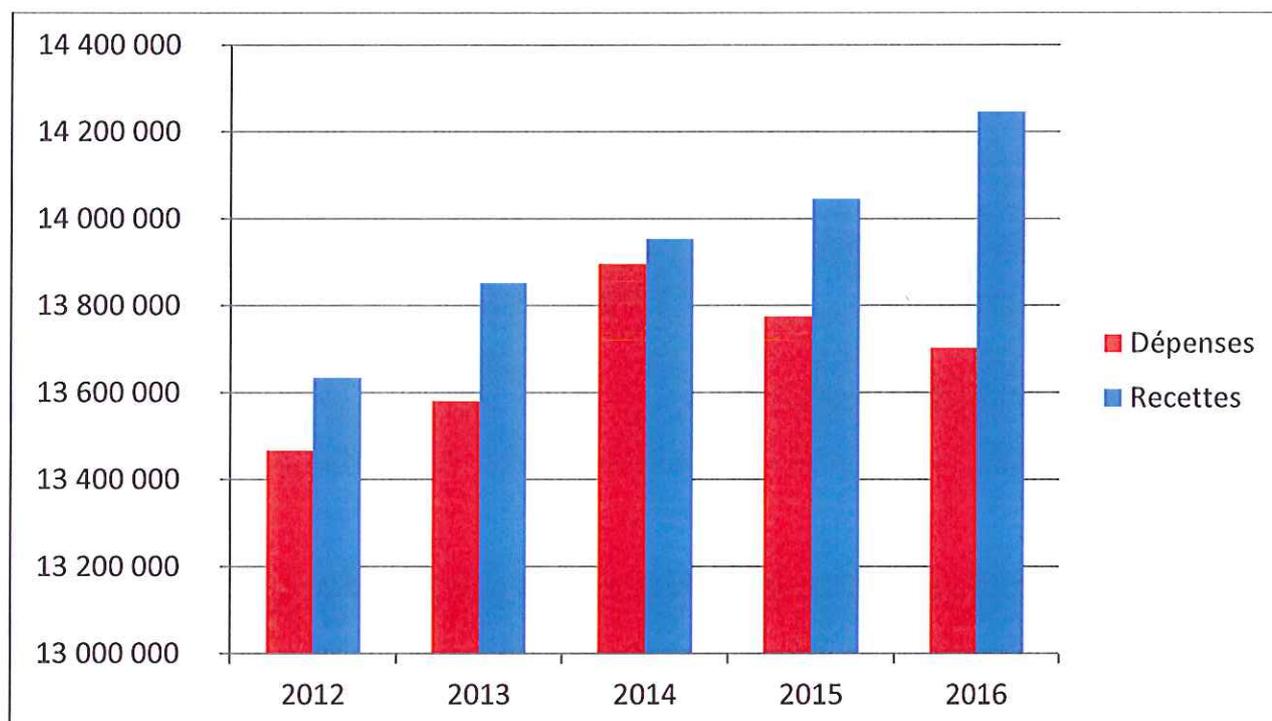
Total du budget		18 386 108,00	18 386 108,00
-----------------	--	---------------	---------------

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement s'élèvent à 14.245.774€.

Cette somme permet de financer :

- Des dépenses de fonctionnement pour 13.702.212€.
- Un virement vers la section d'investissement d'un montant de 543.562€.



2014 : BP voté sans reprise des résultats N-1.

L'écart notable entre les recettes et les dépenses de fonctionnement au BP 2016 est la conséquence :

- d'un excédent en 2015 à reporter sur 2016 plus important que les années précédentes ;
- d'amortissements plus faibles en 2016.

a. Recettes de fonctionnement

	BP 2015	BP 2016	Evolution en %
013 Remboursements sur rémunérations	210 000,00 €	185 000,00 €	-11,90%
70 Produits des services	1 012 000,00 €	1 012 400,00 €	0,04%
73 Impôts et taxes	8 569 490,00 €	8 727 000,00 €	1,84%
74 Dotations et participations	3 614 757,00 €	3 444 315,00 €	-4,72%
75 Autres produits de gestion courante	45 500,38 €	45 600,42 €	0,22%
77 Produits exceptionnels	0,00 €	7 300,00 €	-
Total recettes réelles	13 451 747,38 €	13 421 615,42 €	-0,22%
042 Recettes d'ordre	338 243,00 €	331 900,00 €	-1,88%
002 Résultat de fonctionnement reporté	255 631,62 €	492 258,58 €	92,57%
Total recettes de fonctionnement	14 045 622,00 €	14 245 774,00 €	1,43%

➤ Chapitre 013 - Atténuations de produits :

Elles correspondent à une estimation des remboursements du personnel en arrêt maladie longue durée.

➤ Chapitre 70 - Produits des services du domaine et des ventes diverses :

Les ventes de produits et autres redevances du domaine ne présentent pas de variations significatives en 2016. Ce chapitre comprend principalement les produits des services petite enfance, jeunesse, NAPS et de la restauration scolaire.

➤ Chapitre 73 - Impôts et taxes :

Ils sont constitués à 75% par les produits des contributions directes locales. Le projet de Loi de Finances 2016 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases de 1%. Les prévisions de recettes fiscales associés aux trois « taxes ménages » reprennent cette évolution.

Par ailleurs, en 2015, des personnes aux revenus modestes ont été imposées à la taxe d'habitation alors qu'elles étaient exonérées en 2014. Le gouvernement est revenu sur cette disposition en décidant de les rembourser mais les dégrèvements ont été intégralement pris en charge par l'Etat, les collectivités n'ayant aucun remboursement à effectuer. En 2016, ces personnes seront à nouveau exonérées. La diminution est estimée à 50.000 €.

De plus, l'Etat a également modifié la majoration de la Taxe Foncière sur les terrains constructibles non bâtis. La diminution pour la commune est estimée à 100.000 €.

Le produit de fiscalité directe locale devrait progresser d'environ 150.000€, sans augmentation des taux.

➤ **Chapitre 74 -Dotations et participations :**

Ce chapitre est composé pour 66% par la Dotation Globale de Fonctionnement. Le montant prévisionnel de D.G.F. à percevoir en 2016 est minoré de 260.000€ compte tenu de la baisse annoncée de l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités.

La commune perçoit également deux dotations de la Caisse des Allocations Familiales. Elles concernent le multi-accueil et le service jeunesse et représentent 265.000€ en 2016, soit une diminution d'environ 30.000€.

➤ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante :**

Les autres produits de gestion courante ne présentent pas de variations significatives en 2016. Il s'agit des loyers perçus (locaux de la Trésorerie) et des indemnités reçues dans le cadre de jugements.

➤ **Chapitre 042 - Recettes d'ordre :**

Elles sont essentiellement constituées des travaux en régie. Il s'agit des travaux effectués par le personnel communal correspondant à des dépenses d'immobilisations (travaux neufs).

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement (des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie).

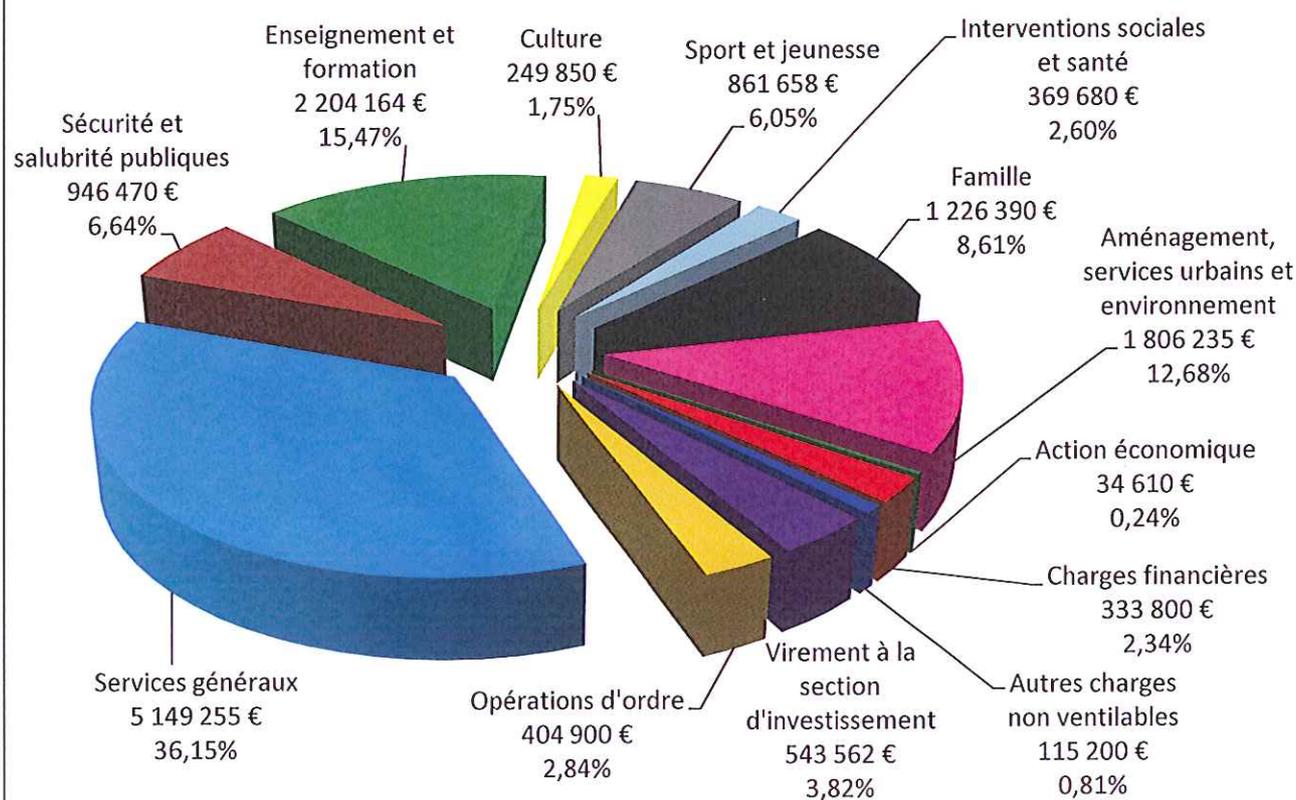
➤ **Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté :**

Il s'agit du résultat cumulé de l'exercice 2015, reporté sur l'exercice 2016.

b. Dépenses de fonctionnement

	BP 2015	BP 2016	Evolution en %
011 Charges à caractère général	2 502 408,00 €	2 436 932,00 €	-2,62%
012 Charges de personnel	9 052 690,00 €	9 097 300,00 €	0,49%
014 Atténuations de produits	38 200,00 €	37 000,00 €	-3,14%
65 Autres charges de gestion courante	1 351 327,00 €	1 299 300,00 €	-3,85%
66 Charges financières	348 600,00 €	333 800,00 €	-4,25%
67 Charges exceptionnelles	19 444,00 €	18 980,00 €	-2,39%
022 Dépenses imprévues	0,00 €	74 000,00 €	-
Total dépenses réelles	13 312 669,00 €	13 297 312,00 €	-0,12%
023 Virement à la section d'investissement	270 817,00 €	543 562,00 €	100,71%
042 Opérations d'ordre	462 136,00 €	404 900,00 €	-12,39%
Total dépenses de fonctionnement	14 045 622,00 €	14 245 774,00 €	1,43%

Dépenses de fonctionnement par fonctions



Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Ce chapitre comprend notamment les charges afférentes aux fluides, aux fournitures, aux divers contrats de maintenance et aux frais de télécommunication .

Des économies importantes seront réalisées sur l'exercice 2016 (externalisation de l'entretien ménager de certains bâtiments communaux, révision des contrats concernant la propreté de la ville, gestion de l'éclairage public, diminution des frais de contentieux, diminution des charges courantes etc.).

Chapitre 012 – Charges de personnel :

La commune de Solliès-Pont s'est engagée dans une démarche de resserrement des dépenses de personnel notamment par le non remplacement de certains agents quittant la collectivité et par la réorganisation de plusieurs services (police municipale, service jeunesse) tout en maintenant les contrats aidés.

Toutefois une légère hausse des charges de personnel est prise en compte en conséquence des évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technique) et des mesures conjoncturelles résultant de décisions étatiques (augmentation des cotisations patronales).

Chapitre 014 – Atténuation de produits :

Ce chapitre correspond à la contribution de la ville au Fonds de Péréquation des ressources InterCommunales (F.P.I.C.).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion courante sont composées essentiellement des contingents incendie, des participations aux différents syndicats, de la participation au festival du château et à l'école Notre Dame, des subventions versées aux C.C.A.S. ainsi qu'aux associations (maintien du budget) et de la participation à l'aire des gens du voyage (diminution suite à l'entrée de Solliès-Toucas).

La participation au S.D.I.S. est inscrite au budget 2016 à hauteur de celle versée en 2015. En effet, le S.D.I.S. demande une nouvelle contribution de 665.000€ (contre 435.000€ en 2015) basée essentiellement sur la D.G.F (85%) et sur la population (15%). Un lissage est prévu sur 3 ans et représente 74.000€ par an. Un recours étant déposé par la commune devant le Tribunal Administratif, un crédit de 74.000€ est inscrit en dépenses imprévues afin de constituer une provision.

Chapitre 66 – Charges financières :

Les charges financières sont composées principalement du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la commune.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Il s'agit des classes transplantées.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :

Grâce à l'affectation de l'excédent de 2015 pour 492.258,58€ et à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 543.562€ au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre : Elles sont composées des diverses écritures d'amortissement.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Recettes d'investissement

	BP 2015	BP 2016	Evolution en %
13 Subventions d'investissement	323 893,00 €	368 300,00 €	13,71%
16 Emprunts	1 807 000,00 €	1 946 000,00 €	7,69%
Total recettes d'équipement	2 130 893,00 €	2 314 300,00 €	8,61%
10 Dotations, fonds divers et réserves	420 412,69 €	420 578,42 €	0,04%
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	799 948,19 €	241 951,56 €	-69,75%
Total des recettes financières	1 220 360,88 €	662 529,98 €	-45,71%
Total recettes réelles	3 351 253,88 €	2 976 829,98 €	-11,17%
021 Virement de la section de fonctionnement	270 817,00 €	543 562,00 €	100,71%
040 Opérations d'ordre	462 136,00 €	404 900,00 €	-12,39%
041 Opérations patrimoniales	126 072,00 €	89 249,00 €	-29,21%
Total recettes d'ordre	859 025,00 €	1 037 711,00 €	20,80%
Restes à réaliser	533 610,12 €	61 545,75 €	-88,47%
001 Solde d'investissement reporté	0,00 €	64 247,27 €	-
Total recettes d'investissement	4 743 889,00 €	4 140 334,00 €	-12,72%

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions et fonds de concours accordés pour le Pôle Administratif et Culturel. Les subventions estimées ne peuvent être comptabilisées.

Chapitre 16 – Emprunts :

1.946.000€ sont inscrits en emprunts. Toutefois, après déductions des différentes subventions estimées et de la cession de l'espace Molins, l'emprunt ne devrait s'élever qu'à 800.000€. Dans le cas contraire, certains travaux devront être différés.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :

Ce chapitre ne présente pas de variations significatives en 2016. Il est composé de la taxe d'aménagement ainsi que du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée). Celui-ci a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, de la TVA acquittée sur leurs investissements de l'année précédente, sur la base d'un taux forfaitaire.

Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés :

Il s'agit du besoin de financement de la section d'investissement de 2015 (y compris les restes à réaliser).

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

Grâce à l'affectation de l'excédent de 2015 pour 492.258,58€ et à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 543.562€ au profit de la section d'investissement.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre :

Ces opérations d'ordre sont composées des diverses écritures d'amortissement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :

La seule opération patrimoniale en 2016 concerne l'acquisition à l'euro symbolique du Passage Laureri. Il s'agit d'une écriture comptable consistant à comptabiliser la valeur réelle de l'acquisition.

Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté :

Il s'agit de l'excédent de la section d'investissement cumulé de l'exercice 2015, reporté sur l'exercice 2016 (hors restes à réaliser).

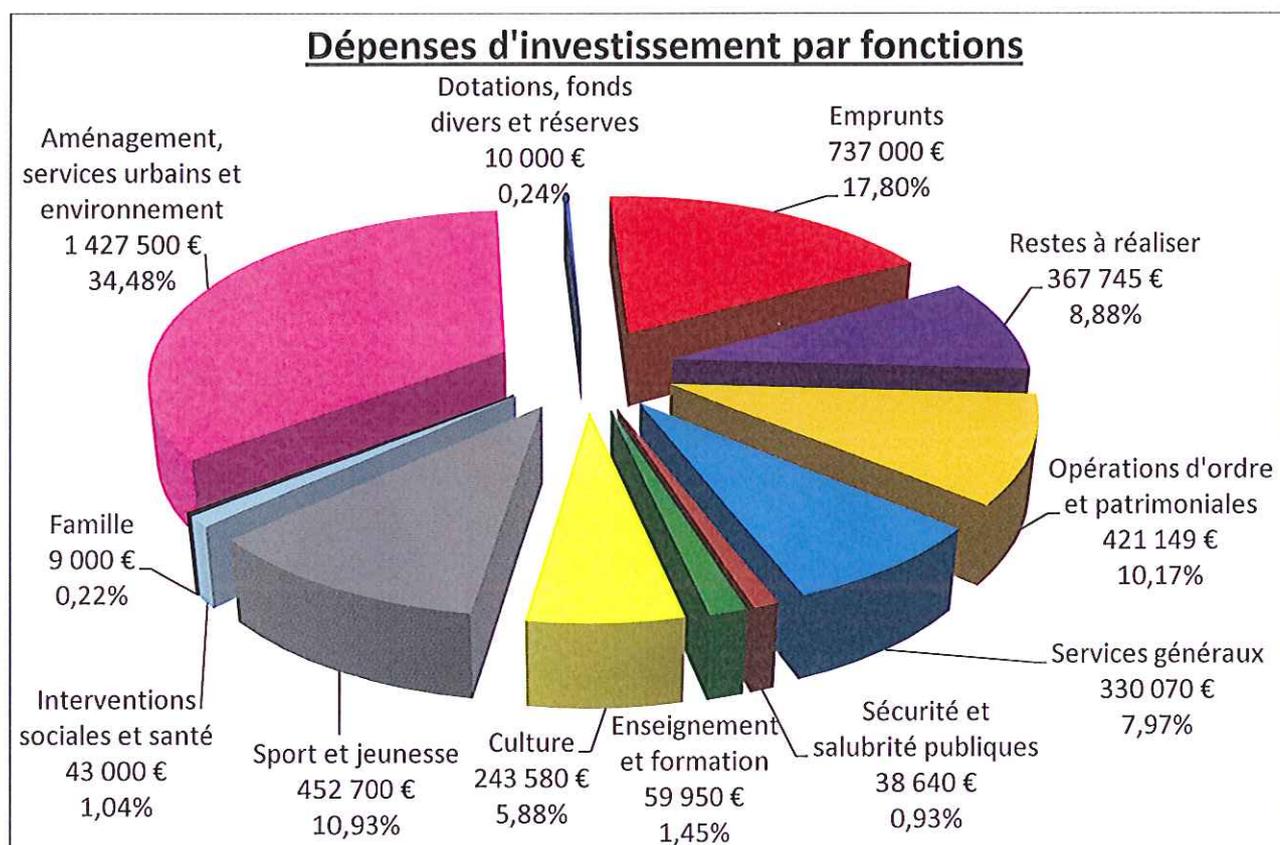
Le solde d'investissement reporté est positif en 2015.

Restes à réaliser :

Les crédits inscrits en restes à réaliser correspondent à des subventions d'investissement, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (en attente du versement des différents organismes).

b. Dépenses d'investissement

	BP 2015	BP 2016	Evolution en %
20 Immobilisation incorporelles	60 000,00 €	187 090,00 €	211,82%
204 Subventions d'équipement versées	253 000,00 €	419 500,00 €	65,81%
21 Immobilisations corporelles	65 000,00 €	291 070,00 €	347,80%
23 Immobilisations en cours	88 000,69 €	1 506 780,42 €	1612,24%
Opérations d'équipement	1 864 985,00 €	200 000,00 €	-89,28%
Total des dépenses d'équipement	2 330 985,69 €	2 604 440,42 €	11,73%
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	10 000,00 €	-
16 Remboursement capital des emprunts	615 030,00 €	737 000,00 €	19,83%
Total des dépenses financières	615 030,00 €	747 000,00 €	21,46%
Total dépenses réelles d'investissement	2 946 015,69 €	3 351 440,42 €	13,76%
040 Opérations d'ordre	338 243,00 €	331 900,00 €	-1,88%
041 Opérations patrimoniales	126 072,00 €	89 249,00 €	-29,21%
Total dépenses d'ordre	464 315,00 €	421 149,00 €	-9,30%
001 Solde d'investissement reporté	1 041 291,49 €	0,00 €	-
Restes à réaliser	292 266,82 €	367 744,58 €	25,82%
Total dépenses d'investissement	4 743 889,00 €	4 140 334,00 €	-12,72%



Dans un contexte difficile, les économies réalisées en fonctionnement, ainsi que le solde d'investissement reporté positif en 2015, permettront de réaliser un programme d'investissement légèrement supérieur à 2015 (2.604.440€ + 367.744,58€ de restes à réaliser).

Ces crédits seront affectés de la façon suivante :

Moyens et équipements :

- Matériel informatique (logiciels, photocopieurs, PC etc.) : 55.760€
- Achat d'un véhicule pour la police municipale : 26.640€
- Mobilier et matériel divers : 62.960€
- Etude - téléphonie : 7.800€

Cadre de vie :

- Vidéo protection : 12.000€
- Aide de jeux pour enfants (réhabilitation) : 16.500€
- Containers enterrés : 15.000€
- Aménagement urbain (panneaux de signalisation, mobilier urbain, jeux d'enfants) : 20.000€
- Etude - extension du cimetière : 8.000€
- Etude - aménagement numérique (fibre optique) : 150.000€
- Etude – révision du PLU : 25.000€

Travaux bâtiments :

- Stade (gazon synthétique, forage, adoucisseur) : 374.700€
- Bâtiments scolaires et extra-scolaires (accessibilité école Mistral et divers) : 94.000€
- Mairie (isolation phonique) + CTM (étanchéité toiture) + capteurs anti-intrusions : 25.000€
- Eglise (sécurisation et assainissement du clocher + réparation de l'horloge mère) : 19.580€
- Tennis (réfection de deux courts + réparation toiture) : 28.000€
- Crèche (réparation de la pompe à chaleur) : 8.000€
- Solde du programme Pôle Administratif et culturel : 200.000€

Travaux voies et réseaux :

- Pluvial (suppression des eaux parasites dans la commune + hameau des Laugiers) : 50.000€
- Voirie : 815.000€ (dont 250.000€ pour l'aménagement du chemin des Pachiquous et du parking de l'école J. Rimbaud, 100.000€ pour la rue de la Liberté, 130.000€ pour la place Eugène et Walda Viès, 110.000€).
- Eclairage public (avenue Marcel Pagnol) : 26.000€

Acquisitions :

- Acquisitions foncières : 100.000€
- Alignements divers : 15.000€

Participations :

- OPAH – subventions travaux + travaux d’office : 280.000€
- Aire des gens du voyage : 43.000€
- Surcharge foncière mairie : 69.000€
- Symielec- enfouissement des réseaux au Hameau des Terrins : 35.000€
- Participations diverses : 22.500€

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :

Ce chapitre comprend uniquement un remboursement exceptionnel de taxes d’aménagement.

Chapitre 16 – Emprunts :

Il s’agit du remboursement du capital des emprunts de la commune.

Chapitre 040 – Opérations d’ordre :

Ces opérations d’ordre sont composées des diverses écritures d’amortissement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :

La seule opération patrimoniale en 2016 concerne l’acquisition à l’euro symbolique du Passage Laureri. Il s’agit d’une écriture comptable consistant à comptabiliser la valeur réelle de l’acquisition.

Restes à réaliser :

Les dépenses d’équipement n’ayant pu être réalisées ou mandatées en 2015 sont :

- Participation à l’aire des gens du voyage : 42.647€
- Aménagement (modification PLU, étude éco-quartier, création de la ZAC, subventions façades, OPAH) : 175.918,20€
- Achats et matériels divers (logiciels, containers enterrés etc.) : 53.737,24€
- Travaux de voirie : 95.442,14€.

BUDGET ASSAINISSEMENT

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2016	894 971,00	152 400,08
+		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2015	0,00	742 570,92
=		=	=
Total section de fonctionnement		894 971,00	894 971,00

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2016 (y compris le compte 1068)	944 640,00	818 791,55
+		+	+
Reports	Restes à réaliser 2015	432,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	126 280,45
=		=	=
Total section d'investissement		945 072,00	945 072,00

TOTAL

Total du budget		1 840 043,00	1 840 043,00
-----------------	--	--------------	--------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES

- Reprise du réseau et des branchements Pierre Curie (étude + travaux) : 73.000€
- Extension réseau chemin de la Tour : 100.000€
- Programme de renouvellement des canalisations : 60.000€

FONCTIONNEMENT

La surtaxe communale inscrite au budget 2016 est estimée à 135.000€ (Le montant de la surtaxe communale reste identique aux exercices antérieurs et s'élève à 0,30€/m3).

BUDGET EAU

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget 2016	1 614 610,00	316 100,50
+		+	+
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2015	0,00	1 298 509,50
=		=	=
Total section de fonctionnement		1 614 610,00	1 614 610,00

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Votés	Crédits d'investissement votés au titre du budget 2016 (y compris le compte 1068)	1 679 484,43	1 554 262,20
+		+	+
Reports	Restes à réaliser 2015	26 087,57	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	151 309,80
=		=	=
Total section d'investissement		1 705 572,00	1 705 572,00

TOTAL

Total du budget		3 320 182,00	3 320 182,00
-----------------	--	--------------	--------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES

- Chambre de la vallée verte (étude + travaux) : 127.000€
- Protection de la ressource : 360.000€
- Reprise de branchement Pierre Curie : 30.000€
- Déplacement de réseau en refoulement (construction de la caserne des pompiers + verte vallée) : 90.000€

FONCTIONNEMENT

Un syndicat et un E.P.C.I. à fiscalité propre ne pouvant coexister sur le même périmètre, la dissolution du S.I.V.O.M. du canton de Solliès-Pont a été prononcée de plein droit avec transfert de la compétence identique à la C.C.V.G.

Jusqu'à maintenant, les communes versaient une participation au S.I.V.O.M. correspondant à des frais de fonctionnement et aux emprunts souscrits pour certains travaux. Cette participation est

désormais remplacée par une redevance perçue directement auprès des usagers et reversée gratuitement par les fermiers communaux. Calculée proportionnellement au volume d'eau, consommé par usager, cette redevance est fixée à 0,1394€/m³ pour la commune.

Le montant de la surtaxe communale s'élevant à 0,70€ le m³, l'assemblée délibérante a convenu de la diminuer et de la fixer à 0,56€/m³ à compter du 1^{er} janvier 2016.

La surtaxe perçue par la commune sera donc désormais moins importante, mais elle sera compensée par la suppression de la participation au S.I.V.O.M. auparavant inscrite en dépenses de fonctionnement (opération neutre).

La surtaxe communale inscrite au budget 2016 est donc estimée à 300.000€ (351.000€ en 2015).

